

Délibération n° 25-008

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Finances - Demande d'autorisation
de création d'une régie de recettes
pour la gestion des encaissements
du Centre Communal de Santé.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les Code la Santé publique, notamment les dispositions relatives aux centres de santé ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies d'avance et régies de recettes des
collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération N° 24-058 du 7 Octobre 2024 portant création du Centre
de Cambrai ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 059-265901223-20250224-25_008-DE

Considérant que la création du Centre Communal de Santé de Cambrai vise à renforcer l'offre de soins de proximité et à lutter contre la désertification médicale ;

Considérant la nécessité de disposer d'une régie de recettes pour assurer la gestion des encaissements liés aux prestations médicales fournies par ce centre ;

Considérant l'intérêt d'une gestion financière rigoureuse et sécurisée des recettes issues des consultations, des soins médicaux et autres prestations de santé ;

Après en avoir délibéré, **une voix contre et douze voix pour**, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai

DECIDE

De se prononcer en faveur de la création d'une régie de recettes pour le Centre Communal de Santé.

D'autoriser Madame La Vice-Présidente déléguée à signer les documents se rapportant à cette création de régie de recettes

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Virginie WIART.

